



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 2 juin 2025 à 19h, au Centre communautaire de Racine, situé au 136 chemin du Grand-Brompton, Municipalité de Racine

Sont présents :	Maire Mario Côté	
	Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
	Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
	Conseiller district N° 3	André Courtemanche
	Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
	Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
	Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice-générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19h00 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-06-103

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

2025-06-104

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2025.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que présenté.



2025-06-105

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2025.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19h06 et se termine à 19h24.

Les sujets suivants ont été discutés:

- Séance extraordinaire;
- Ponceau du chemin Ferland;
- Gravier chemin Desmarais;
- Abat poussière;
- Reddition de compte du centre communautaire.

ADMINISTRATION

2025-06-106

5.1 Liste des comptes à payer au 30 mai 2025

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de trois-cent-quarante mille-neuf-cent-vingt-sept dollars et vingt-six cents; couvrant la période du 1 mai au 31 mai 2025, soit adoptée.

2025-06-107

5.2 Liste des comptes déjà payé au 31 mai 2025

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de trente-deux-mille-trois-cent-quatre-vingt-seize dollars et vingt-huit cent; couvrant la période du 01 mai au 31 mai 2025, soit adoptée.

RÉSOLUTIONS

8.1 Dépôt du rapport du maire pour l'année 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport des faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

2025-06-108

8.2 Acceptation des états financiers 2024

ATTENDU les états financiers 2024 de la Municipalité de Racine réalisés et présentés aux membres du conseil par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton;



Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les états financiers 2024 de la Municipalité de Racine soient déposés et acceptés.

8.3 Autorisation du paiement numéro 1 - Travaux chemin J.A- Bombardier

2025-06-109

ATTENDU QUE les travaux de réhabilitation de la chaussée du chemin J.A. Bombardier sont en cours;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Eurovia Québec Construction nous a fait parvenir la demande de paiement numéro 1 pour lesdits travaux;

ATTENDU QUE la firme EXP, mandatée par la Municipalité, ont fait leur recommandation pour le paiement de la demande numéro 1, au montant total de deux cent vingt neuf mille neuf cent douze dollars et trente-cinq cents (229 912.35 \$) incluant les taxes applicables;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité fasse le paiement du décompte 1, deux cent vingt neuf mille neuf cent douze dollars et trente-cinq cents (229 912.35 \$), incluant les taxes applicables.

8.4 Nomination de la firme comptable pour l'année 2025

2025-06-110

ATTENDU QUE la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton ait été nommée vérificateur externe de la Municipalité de Racine depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine est satisfaite des services rendus par la firme;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton soit nommée vérificateur externe de la Municipalité de Racine pour l'année 2025.

8.5 Résolution attestant la véracité des frais encourus pour les routes locales de niveaux 1 et 2

2025-06-111

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas admissibles à une aide financière du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site web du ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rapiéçage mécanisé ou de rechargement granulaire;



ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Racine autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Municipalité de Racine est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

8.6 Autorisation de signature pour toute entente industrielle sur le territoire de la Municipalité de Racine

2025-06-112

ATTENDU QU'une entente industrielle de gestion des eaux usées est un accord entre une municipalité et une industrie pour réglementer les rejets d'eaux usées dans le réseau d'égout;

ATTENDU QUE ce type d'entente vise à établir des normes spécifiques de traitement des eaux usées industrielles et à répartir les coûts de traitement entre la municipalité et l'entreprise;

ATTENDU QUE la firme Eureka travaille actuellement sur la rédaction d'ententes industrielles auprès de la Municipalité de Racine et qu'elle agit à titre de référence en matière de gestion des eaux usées;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer des représentants du conseil pour la signature d'ententes industrielles;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le maire, M. Mario Côté et la directrice générale, Mme Lyne Gaudreau à signer toute entente industrielle provenant des industries sur le territoire de la Municipalité de Racine.

8.7 Résolution modifiant la résolution 2025-05-092 pour l'octroi de contrat pour l'hébergement du site Internet de la municipalité

2025-06-113

ATTENDU QUE le site Internet de la Municipalité de Racine doit être revampé;

ATTENDU QU'il y a lieu d'explorer les différentes options sur le marché;

ATTENDU QUE trois entreprises proposant des services d'hébergement à moindre coût et plus performant ont été sélectionnées;

ATTENDU QUE Kreasoft, une entreprise canadienne, québécoise et locale, a été recommandée par notre technicien informatique et que l'entreprise dispose du meilleur hébergement web pour le commerce électronique.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine octroie le mandat d'hébergement du site Internet à l'entreprise Kreasoft.



8.8 Embauche étudiant pour l'été

2025-06-114

ATTENDU QUE le travail à accomplir à la voirie et à l'horticulture pendant la saison estivale est considérable;

ATTENDU QUE le besoin de personnel dans ces deux secteurs pendant la période estivale est nécessaire;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine autorise l'embauche de Léo Senay à titre de journalier saisonnier affecté à la voirie et à l'horticulture selon les clauses de la convention collective en vigueur.

8.9 Demande à RECYC-QUÉBEC de réviser la mise en place de son système de Consignation

2025-06-115

Le conseiller, Monsieur Nicolas Turcotte quitte la table du conseil, à 19h30.

ATTENDU QUE la mise en place des succursales de Consignation nuit au commerce de proximité;

ATTENDU QUE ce nouveau système ne favorise pas l'achat de boissons telles boissons gazeuses, eau pétillante, eau, jus, etc., dans des commerces de proximité comme les dépanneurs;

ATTENDU QUE la vente de ce type de produit peut représenter pour le commerçant un pourcentage considérable de son chiffre d'affaires;

ATTENDU QUE le commerce de proximité dans une municipalité comme Racine est essentiel à son économie.

Il est proposé par madame Lilian Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine demande l'appui de la MRC du Val-St-François ainsi qu'aux municipalités environnantes;

QUE le conseil municipal de Racine accepte d'envoyer cette résolution et appuis à RECYC-QUÉBEC.

Le conseiller, Monsieur Nicolas Turcotte revient à la table du conseil, à 19h33.

8.10 Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales

Le bureau municipal sera fermé pour les vacances estivales du 18 juillet à midi jusqu'au 3 août 2025 inclusivement. En cas d'urgence, composez le 9-1-1. En cas de problèmes liés aux infrastructures, vous pouvez contacter l'équipe de voirie de garde, au 450 532-2876, poste 104.

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les points suivants sont abordés lors de la période d'informations générales :

- Eau potable Valcourt - ristourne pour Racine;
- Déjeuner de la SQ;



- Régie des incendies : Retour sur feu à Racine et rappel de l'importance de faire une demande de permis;
- MRC - Nouveau schéma d'aménagement (gestion du territoire, dépôt en 2025);
- Nouveauté - Table agroalimentaire à Racine - article dans Le Val-Ouest;
- Comité vélo;
- Val-7 (réunion des maires, échanges);
- Collecte RDD à Valcourt - bonne participation de la population;
- Nouveau DG à la MRC;
- Conférence - Avenir de nos églises au Québec (subventions disponibles);
- Sentier parc Orford - Sentier de l'Estrie - Question du futur projet;
- Lancement saison de vélo - Inauguration piste cyclable Racine à Valcourt;
- Conseil d'établissement de l'École primaire Notre-Dame-de-Montjoie (manque 1 enfant pour la classe de maternelle 4 ans);
- Événement aux Cochons tout ronds à Racine - Inauguration de la Buvette.

10. ÉOLIENNES

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h47 et se termine à 19h57.

- Air climatisé non ramassé par le Service de collecte de gros rebuts;
- Indiquer l'emplacement de la toilette à la patinoire;
- Nid de poule dans le stationnement entre l'église et le presbytère.

12. LEVÉE DE LA SEANCE

2025-06-116

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant. Madame Lilian Steudler propose la levée de la séance à 19h58.

Mario Côté	Lyne Gaudreau
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière